Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-huitième session
Point 10.3 de l'ordre du jour provisoire

EB138/39
18 décembre 2015

Suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Prévision d'une réunion des États Membres à composition non limitée pour faire le point des progrès accomplis

Rapport du Directeur général

1. En mai 2013, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA66.22 sur le suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement, dans laquelle elle priait notamment le Directeur général de : convoquer une autre réunion des États Membres à composition non limitée, avant la tenue de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2016, pour examiner les progrès accomplis et poursuivre les discussions sur les questions restées en suspens concernant le suivi, la coordination et le financement de la recherche-développement, en tenant compte de toutes les analyses et de tous les rapports pertinents, y compris l'analyse du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement.[1]

2. À sa soixante-huitième session le Comité régional de l'Asie du Sud-Est a, lors de son examen du projet d'ordre du jour de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif, entériné par la décision SEA/RC68(3) une proposition formulée par l'Inde tendant à inscrire le « suivi du rapport du Groupe de travail facultatif d'experts » à l'ordre du jour de cette session-là. Il a aussi été proposé de saisir l'occasion de la session du Conseil exécutif pour « examiner les progrès accomplis en matière de suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement, et de préparer la réunion à composition non limitée de manière transparente et sans exclusion, y compris en déterminant en amont les questions prioritaires et en arrêtant l'ordre du jour et les modalités de la réunion à composition non limitée. Cela permettrait d'avoir des discussions ciblées et axées sur les résultats pendant la réunion à composition non limitée ».

3. Par sa résolution WHA66.22, l'Assemblée de la Santé a approuvé « un plan de travail stratégique en vue d'améliorer le suivi et la coordination et d'assurer le financement durable de la recherche-développement en santé conformément à la Stratégie mondiale et au Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, en tant que première étape pour contribuer à la mise au point et à la fourniture de produits sanitaires de qualité sûrs, efficaces et d'un coût abordable,

[1] Document A66/23 (http://apps.who.int/gb/ebwa/pdf_files/WHA66/A66_23-en.pdf, consulté le 30 novembre 2015).

sur lesquels les mécanismes actuels du marché n'incitent pas à axer la recherche-développement » ; et a convenu « de développer encore ce plan de travail stratégique en y associant plus largement des entités publiques et privées, le monde universitaire et la société civile ». La résolution invitait aussi instamment les États Membres à « renforcer les capacités de recherche-développement en santé en augmentant les investissements dans la recherche-développement portant sur les maladies qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement ».

4. La résolution priait aussi le Directeur général de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils font pour créer des capacités de recherche-développement en santé ou les renforcer et pour suivre les informations pertinentes sur la recherche-développement en santé. Plus précisément, l'Assemblée de la Santé priait, notamment, le Directeur général :

a) d'établir un observatoire mondial de la recherche-développement en santé au sein du Secrétariat afin de suivre et d'analyser les informations pertinentes sur la recherche-développement en santé dans l'optique de contribuer à repérer les lacunes et à recenser les possibilités en matière de recherche-développement en santé et de définir des priorités ;

b) de faciliter la mise en œuvre de quelques projets de démonstration de recherche-développement en santé afin de remédier aux lacunes qui pénalisent de manière disproportionnée les pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, et qui se prêtent à une action immédiate ;

c) de passer en revue les mécanismes existants afin d'évaluer leur capacité à assurer la coordination de la recherche-développement en santé ; et

d) d'étudier et d'évaluer les mécanismes existants susceptibles de contribuer à la recherche-développement en santé et, s'il n'en existe pas, d'élaborer une proposition de mécanismes efficaces, y compris des mécanismes de mise en commun des ressources et de contributions volontaires, ainsi qu'un plan pour surveiller leur efficacité de manière indépendante.

OBSERVATOIRE MONDIAL DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ

5. La création d'un observatoire mondial de la recherche-développement en santé est en bonne voie, le lancement de la première phase étant prévu pour janvier 2016.[1] Cette première phase comprend la collecte et la compilation des données disponibles sur le financement de la recherche-développement en santé, les produits sanitaires en préparation, les essais cliniques et les publications de recherche. Lors des phases ultérieures, les fonctions et le mandat de l'observatoire continueront de s'étoffer à mesure qu'il recevra des ressources, des données et des analyses supplémentaires. Outre le portail en ligne, les produits phare de l'observatoire seront l'élaboration d'analyses planifiées ou à la demande des lacunes de la recherche-développement en santé, les temps forts des principales conclusions des données recueillies et les contributions aux mécanismes de définitions des priorités dans le cadre de la fonction coordination de la recherche-développement en santé.

[1] www.who.int/research-observatory (consulté le 30 novembre 2015).

PROJETS DE DÉMONSTRATION DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ

6. Moyennant un processus recommandé dans la décision WHA66(12) (2013), les six projets de démonstration ci-après ont été retenus :

a) Initiative mondiale pour la recherche-développement et l'accès aux moyens de lutte contre la leishmaniose viscérale (auteur de la proposition : Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées et la Food and Drug Administration des États-Unis d'Amérique) ;

b) l'exploitation d'une série de composés pharmaceutiques : collaboration internationale en open source pour accélérer la mise au point de médicaments contre les maladies de la pauvreté (auteur de la proposition : Opération médicaments antipaludiques) ;

c) mise au point de marqueurs biologiques faciles d'utilisation et abordables pour le diagnostic des maladies de types II et III (auteurs de la proposition : Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, Réseau chinois pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques) ;

d) mise au point d'un vaccin contre la schistosomiase sur la base de la Sm14 recombinée, membre de la famille des protéines de liaison des acides gras : lutte contre la transmission d'une maladie de la pauvreté (auteur de la proposition : Fondation Oswaldo Cruz, Brésil) ;

e) test de dépistage multiplexé extemporané des infections fébriles aiguës (auteur de projet : Translational Health Science and Technology Institute, Inde) ; et

f) démonstration des possibilités de traitement du paludisme par une dose unique d'artéméther-luméfantrine grâce une reformulation en nanocapsules (auteur de la proposition : Conseil de la recherche scientifique et industrielle, Afrique du Sud).

7. Les projets susmentionnés se trouvaient à des niveaux de mise en œuvre différents, à l'exception du projet f), d'origine sud-africaine, qui devrait déboucher sur la version finale d'une proposition à soumettre aux experts pour examen. Le Comité spécial chargé des projets de démonstration/observatoire mondial de la recherche-développement en santé[1] a été mis sur pied et les auteurs de projets lui soumettent leurs besoins de financement. Après avoir examiné les plans de travail techniques et les budgets pour la première année, le Comité a, lors de sa réunion du 19 juin 2015 tenue à Genève, recommandé d'allouer des fonds aux trois projets jusqu'à présent. Les lettres d'accord ont été signées et les fonds ont été versés. Les besoins de financement concernant les deux autres projets retenus ont été communiqués et les États Membres sont invités à annoncer leur contribution avant que les décaissements puissent être effectués.

[1] http://wwwho.int/phi/news/adhoc_committee/en/ (consulté le novembre 2015).

LIGNE BUDGÉTAIRE CRÉÉE POUR LES PROJETS DE DÉMONSTRATION ET L'OBSERVATOIRE MONDIAL DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ

8. Comme l'a notifié le Directeur général au Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session en janvier 2014,[1] une ligne budgétaire destinée aux projets de démonstration et à l'observatoire a été créée en marge du budget programme de l'OMS ; elle est gérée par le Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. Le besoin total de financement estimé pour la mise en œuvre de ces deux activités pour une période quadriennale 2014-2017 s'établit à US $85 millions. Les États Membres ont été invités à contribuer à ce fonds volontaire et, à ce jour, US $7,65 millions ont été mis à disposition ou promis par l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la Norvège et la Suisse. La Suisse a aussi fait une annonce de contribution à hauteur de US $2 millions et la Norvège à hauteur de US $500 000 sous forme de dons venant en complément des contributions émanant d'États Membres à revenu faible ou intermédiaire sur la base d'un demi-dollar pour chaque dollar pour aller jusqu'aux montants à objet désigné. Le taux de mise en œuvre des fonds reçus à ce jour était de 97 %, mais l'écart actuel pour la période restant à couvrir jusqu'à la fin de 2017 représente US $75 millions. Les États-Unis d'Amérique, la France et la Suisse ont offert une contribution directe à l'observatoire.

ÉTUDE D'UN MÉCANISME DE FINANCEMENT POUR LES CONTRIBUTIONS RELATIVES À LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ

9. Dans sa décision WHA67(15), adoptée en mai 2014, l'Assemblée de la Santé priait le Directeur général de continuer à étudier avec le Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, la possibilité d'héberger un fonds commun de contributions volontaires pour la recherche-développement sur les maladies du type III et du type II et les besoins spécifiques des pays en développement en matière de recherche-développement concernant les maladies du type I. En conséquence, le Programme spécial a entrepris de vastes consultations avec les parties prenantes des secteurs public et privé chargés d'élaborer des produits sanitaires, y compris les industriels, les entités de la société civile et l'ensemble des bailleurs de fonds.[2] La conclusion de cet exercice est la suivante : sous réserve qu'un nouveau financement soit disponible, le Programme spécial pourra adapter les mécanismes en vigueur afin d'héberger un nouveau mécanisme de financement, certainement au sein de la phase précoce de démarrage. Il s'intégrerait dans le futur groupe de coordination établi par l'OMS et les priorités qu'il définirait à partir des données obtenues par le tout nouvel observatoire mondial sur la recherche-développement en santé. Le Programme spécial publiera avant la tenue de la réunion à composition non limitée une analyse détaillée portant sur les divers aspects qui contribuent à la conception d'un nouveau mécanisme financier.

[1] Document A68/34.

[2] Le rapport intégral pourra être consulté sur le site : http://www.who.int/tdr/en/. Ces travaux ont été appuyés par une prime de CHF 2 millions décernée par l'Agence suisse pour le développement et la coopération.

PLANIFICATION DE LA RÉUNION DES ÉTATS MEMBRES À COMPOSITION NON LIMITÉE

10. En consultation avec les États Membres, il est proposé de tenir la réunion des États Membres à composition non limitée, demandée aux termes de la résolution WHA66.22, du 7 au 9 mars 2016, au Siège de l'OMS. Le Secrétariat établira un rapport de situation approfondi sur la mise en œuvre de la résolution WHA66.22, lequel sera mis à disposition bien avant la réunion.

11. Le Secrétariat a rédigé un projet d'ordre du jour provisoire (voir l'annexe) qui sera soumis au Conseil, à sa cent trente-huitième session, pour examen et discussion.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

12. Le Conseil exécutif est invité à examiner le rapport et à donner des éléments d'orientation concernant l'ordre du jour provisoire, la nomination du président et du vice-président, la participation d'acteurs non étatiques et les mesures à prendre ultérieurement.

ANNEXE

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION À COMPOSITION NON LIMITÉE

Genève, 7-9 mars 2016

Séance d'ouverture
Observations du Directeur général
Élection du président et du vice-président de la réunion

Première séance
Communication du Secrétariat sur les progrès accomplis pour mettre en œuvre la résolution WHA66.22
Observations des États Membres concernant les progrès accomplis
Déclaration des acteurs non étatiques (à confirmer)

Deuxième séance
Communications du Secrétariat sur les progrès accomplis pour mettre en place l'observatoire mondial sur la recherche-développement en santé, la mise en œuvre des projets de démonstration de recherche-développement en santé et l'étude d'un mécanisme de financement pour les contributions relatives à la recherche-développement en santé
Observations formulées par les États Membres et discussion

Troisième séance
Discussion des États Membres

= = =